Nations Unies S/PV.4041



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4041e séance

Vendredi 3 septembre 1999, à 21 heures

New York

Président :	M. van Walsum	(Pays Bas)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Gramovsky
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Essonghé
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation au Timor oriental

99-85739 (F)

La séance est ouverte à 21 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor oriental

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Indonésie et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Wibisono (Indonésie) et M. Monteiro (Portugal) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le 5 mai 1999, le Portugal, l'Indonésie et l'Organisation des Nations Unies ont conclu un ensemble historique d'accords visant à régler la question persistante du Timor oriental. Aux termes des Accords du 5 mai, j'ai été prié de déterminer, grâce à une consultation populaire fondée sur le suffrage universel, direct et secret, si la population du Timor oriental accepterait ou rejetterait une autonomie spéciale proposée pour le Timor oriental au sein de la République unitaire d'Indonésie.

Afin de pouvoir répondre à cette requête, le Conseil de sécurité a créé le 11 juin 1999 la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), qui a procédé à l'organisation et au déroulement de la consultation populaire. Elle a inscrit 451 792 votants au Timor oriental et dans le monde, dans le cadre d'un processus d'inscription que la Commission électorale, une instance composée de trois commissaires indépendants, a considéré comme une base solide pour la tenue de la consultation.

Ainsi, le 30 août 1999, illustrant son courage et sa détermination, le peuple du Timor oriental a voté massivement lors de cette consultation populaire, exprimant sa volonté quant à l'avenir du Territoire. Le décompte des voix a maintenant été effectué et la Commission électorale a examiné toutes les plaintes en instance et certifié les résultats du processus de consultation populaire. De ce fait et conformément à la tâche qui m'a été confiée par les Accords du 5 mai, j'annonce le résultat du vote.

Le résultat du vote est le suivant : 94 388 ou 21,5 % pour et 344 580 ou 78,5 % contre l'autonomie spéciale proposée. Le peuple du Timor oriental a donc rejeté l'autonomie spéciale proposée et exprimé son souhait d'engager un processus de transition vers l'indépendance.

Après 24 années de conflit, le Timor oriental est maintenant au seuil d'un processus qui, nous l'espérons tous, permettra une transition pacifique et ordonnée vers l'indépendance. Néanmoins, les jours à venir exigeront patience et calme de la part de la population du Timor oriental. Il n'est guère besoin de souligner combien il est important que ses dirigeants fassent preuve de sagesse et de raison. L'heure est venue pour tous les intéressés de saisir l'occasion d'établir un fondement solide et durable à la coopération et à la paix, et d'inaugurer une ère de stabilité et de prospérité pour toutes les générations futures de Timorais.

Ceux qui ont voté pour accepter l'autonomie spéciale proposée ne doivent pas considérer ce résultat comme une perte. La majorité ne doit pas non plus le considérer comme une victoire car il n'y a aujourd'hui ni perdants ni gagnants. Je dirais plutôt que ce moment donne une occasion à toute la population du Timor oriental de commencer à édifier ensemble un avenir commun dans ce qui doit devenir un Timor oriental indépendant.

Je demande aujourd'hui à toutes les parties de mettre un terme à la violence qui, pendant 24 ans, a causé des souffrances indicibles au Timor oriental. Je leur demande de commencer avec sincérité un processus de dialogue et de réconciliation par le biais de la Commission consultative du Timor oriental. Je demande au Gouvernement indonésien, qui a rendu possible le processus de consultation grâce à l'initiative de grande envergure du Président de la République, d'en assurer le succès en s'acquittant de sa responsabilité du maintien de l'ordre public sur le Territoire.

Je voudrais remercier l'Indonésie et le Portugal de leur engagement à l'égard de ce processus et de leur persévérance. Je suis certain que les Gouvernements s'acquitteront des

obligations qui leur restent au titre des Accords du 5 mai. Je voudrais assurer les deux gouvernements que l'Organisation des Nations Unies continuera de travailler avec eux pour assurer l'application des résultats de la consultation par un processus pacifique et sans heurt.

Je voudrais également assurer le peuple du Timor oriental que l'ONU l'accompagnera pour guider le Timor oriental dans sa transition vers l'indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son importante déclaration.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 10.